



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais dentaires

Question écrite n° 12125

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité au sujet du remboursement des traitements orthodontistes. Ces traitements ne sont pas remboursés dans leur totalité et généralement six mois après le traitement. De plus, le remboursement se fait en fonction de la base de la sécurité sociale ce qui ne correspond qu'à peine au tiers du montant total des frais engagés. Dans le but de permettre l'accès de tous à la santé, il lui demande si elle envisage le remboursement total et plus rapide des frais d'orthodontie.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12125

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 1998, page 1577